



Association **B**agnolaise d'**I**nformation- **ABI**

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

BAGNOLS-EN-FORET, le 27 août 2017

Monsieur le Préfet du VAR

Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie

83000 TOULON

Objet : enfouissement de la Chose

RAR n° 1A 137 909 6842 9

Monsieur le Préfet,

Mais que se passe-t-il donc à TOULON à propos de la Chose?

Vous avez été saisi, le 9 mai 2017, de nos graves préoccupations pour l'avenir de son traitement sur l'est du département, alors que rien n'est fait depuis très longtemps pour diminuer sa quantité.

Vos services ont mis près de quatre mois pour ne pas répondre vraiment.

Réduire la Chose est pourtant une obligation évidente et urgente. L'ensemble des sites de stockage est saturé. Le Balançon regorge de ces déchets ménagers issus d'un grand nombre de communes.

Nos demandes étaient précises et tenaient compte de cette situation.

La Secrétaire Générale, dans sa réponse du 21 août 2017, les a ignorées superbement, alors qu'elles sont conformes au bon sens et à l'esprit du Code de l'Environnement.

Nous demandons la fermeture définitive et la mise en post exploitation du site 3 de l'ISDND de BAGNOLS-EN-FORET depuis la fin de son exploitation, il y a six ans.



Association **B**agnolaise d'**I**nformation- **ABI**

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Vos services ont utilisé ce délai excessif pour ne pas prendre de décision.

Nous demandons, depuis plusieurs mois, les comptes rendus des Commissions de Suivi de Sites qui s'occupent de la Chose au CANNET-DES-MAURES et à BAGNOLS en FORÊT.

Ils ne sont plus adressés à leurs membres.

Nous ne faisons pas ces demandes pour vous distraire des lourdes charges qui vous incombent et que nous respectons, mais parce qu'elles sont au centre de nos vies, de celles de nos enfants et des générations futures.

Voulez-vous savoir ce qu'il se passe dans l'EST VAR à propos de la Chose ?

Rien, comme à TOULON.

L'ABI a ouvert cent sacs de déchets de manière aléatoire sur tout le territoire concerné. Tous mêlaient indistinctement déchets ultimes, recyclables et fermentescibles.

Le tri de la Chose n'existe pas. Et pourtant elle est là et « il faut bien la mettre quelque part ».

Les très rares pistes empruntées à grand bruit médiatique par les élus pour mimer un véritable tri à la source de la Chose, pour informer et éduquer, sont inaudibles et n'atteignent pas les populations. Des habitants volontaires ont proposé de mettre en œuvre ce tri exemplaire. Le SMIDDEV, pourtant payé pour s'occuper de la Chose, le leur a refusé.

Certains élus de nos contrées ont bien gagné leur vie avec la Chose. D'autres, parfois les mêmes, ont démissionné, ont été démissionnés ou vont démissionner.

L'obsession de ceux qui restent : éloigner la Chose, sans efforts, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'on ne la voie plus.

Les enquêtes que vous instruisez en ce moment à propos du site 3 de l'ISDND suggèrent de planter quelques pieds de canche de Provence dans la plaine des MAURES, par mesure compensatoire.

Très bien, très bien. Nous soutenons cette préservation de la biodiversité.

Mais vos enquêtes ne se soucient pas des hommes qui vivent autour de la Chose. Or cette biodiversité humaine, fréjusienne, pugétoise ou bagnolaise est vivante, pense, agit, réagit et nous intéresse au plus haut point.

Vous intéresse-t-elle aussi Monsieur le Préfet?



Association **B**agnolaise d'**I**nformation- **ABI**

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

La population sait, parce qu'elle a déjà vécu avec, les risques qu'elle prendrait avec un empilement de la Chose non triée sur un site fragilisé. Elle a obtenu sa fermeture en 2011. Elle ne restera pas inerte face à un projet de réouverture car je n'imagine pas, dans cette hypothèse, que vous prévoyiez pour elle des mesures compensatoires.

Eh oui ! Monsieur le Préfet, nous ne sommes pas des canches de Provence et, pour la Chose, nous vous aiderons à faire respecter toutes les règles européennes liées à la santé et toutes les règles nationales du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Joël HERVE, secrétaire de l'ABI

Copie pour information à :

-M. le Sous-Préfet de DRAGUIGNAN

-Mme la Secrétaire Générale

-M. le Chef de l'UD-DREAL

-Mme Françoise JOANIN